



FONCTIONNEMENT DES PISCINES DE LA VILLE DE METZ EN PÉRIODE DE COVID-19

ORGANISATION GÉNÉRALE

La piscine Lothaire et la piscine Belletanche seront ouvertes au public à partir du lundi 14 septembre 2020 selon les modalités indiquées ci-dessous.

La réservation en ligne ne sera plus un préalable à l'accès aux piscines.

La réservation des cours d'aquaforme et des leçons de natation se fera en ligne sur le site internet www.piscines-metz.fr.

1. Horaires d'ouvertures des piscines

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
LOTHAIRE	8h-9h 12h-13h30 17h15-18h30	8h-9h 12h-13h30 17h15-20h	8h-9h 12h-18h30	8h-9h 12h-13h30 17h15-18h30	FERMÉE	10h15-18h30	8h-13h
BELLETANCHE	FERMÉE	12h-14h 16h-18h	12h-18h	12h-14h 16h-18h	12h-14h 16h-20h	12h-18h	9h-13h
SQUARE LUXEMBOURG	12h-14h	7h-8h 12h-14h	FERMÉE	7h-8h 12h-14h	12h-14h	9h-16h	9h-13h

2. Fréquentation Maximale Instantanée (FMI)

	Lothaire	Belletanche	Square Luxembourg
FMI réduite	140	125	65

Ces FMI pourront être amenés à évoluer en fonction des recommandations ministérielles et de l'évolution de la situation sanitaire dans le pays.

3. Modalités d'accès aux piscines

- L'attente des usagers se fera en priorité à l'extérieur avec marquage de distanciation en fonction des conditions météo
- Obligation du port du masque pour les usagers de l'entrée aux vestiaires ainsi que des vestiaires à la sortie
- Retrait obligatoire des gants avant l'entrée avec dépose des gants dans la poubelle prévue à cet effet, puis désinfection des mains
- Du gel de désinfection sera mis à disposition à l'entrée
- La prise de température des usagers et des personnels sera effectuée avant l'entrée dans le bâtiment (prise par thermomètre frontal) (température inférieure à 37.5).
- Entrée dans le hall avec cheminement suivant un marquage au sol avant passage en caisse. Une seule personne en caisse afin d'effectuer **les procédures de vérifications et de contrôle des usagers**. Il conviendra de privilégier le paiement en ligne ou le paiement par carte bancaire sans contact à la caisse.

POUR RAPPEL : Chaque usager (adulte et enfant de + de 4 ans) doit posséder une carte de piscine identifiée en son nom et prénom pour accéder à la piscine

- Toute personne présentant des signes de pathologies respiratoires ou digestives se verra refuser l'accès (panneaux informatifs à l'entrée).

4. Circulations et espaces interdits

- Privilégier les circulations sans croisement, pose de barrières : **plan affiché dans l'établissement**
- Zone mixte (pour les usagers) et sèche-cheveux inaccessibles
- Espace pelouse fermé
- Espace Solarium fermé

5. Vestiaires et sanitaires

- Les usagers viendront de préférence avec le maillot de bain sur eux pour accélérer le passage en cabine
- Les casiers sont de nouveau utilisables dans les vestiaires
- Effectuer un lavage des mains (solution hydro alcoolique) à l'entrée et à la sortie des vestiaires
- Utilisation impérative des poubelles pour déposer les masques dans la zone douche



- Limitation du nombre d'usagers dans les sanitaires à 1 personne
- Effectuer un lavage des mains (solution hydro alcoolique) à l'entrée et sortie des sanitaires
- La douche savonnée est **OBLIGATOIRE** avant d'accéder aux bassins.

6. Bassins

- Pour RAPPEL : le port du bonnet de bain est OBLIGATOIRE
- Le matériel extérieur sera accepté mais il devra être nettoyé préalablement lors du passage aux douches
- Aucun prêt de matériel ne sera possible
- Rassemblements au bord des bassins et dans le bassin interdits
- Seule la pratique de la natation est autorisée dans les couloirs de nage
- Effets personnels interdits au bord du bassin
- Pas de prêt de matériel
- Condamnation des plots de départ
- Un affichage rappellera aux usagers leur responsabilité sur l'application des règles de distanciation

7. Évacuation

Pour RAPPEL : la fermeture de l'établissement est annoncée 5 minutes avant l'horaire de fermeture. Les usagers disposent d'un maximum de 20 minutes pour procéder à leur habillage et quitter l'établissement.

- Le port du masque sera obligatoire pour tous les usagers au moment de la sortie : de la récupération de ses affaires dans les casiers à la sortie de l'établissement.